



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÉSOLUTION 2018-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°291 MODIFIÉ PAR LA RÉSOLUTION 2013-196 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 290 000 \$ POUR L'ACHAT DES BÂTISSSES ET DES ÉQUIPEMENTS ABRITANT LA PISCINE ET À UN EMPRUNT DE 290 000 \$ REMBOURSABLE EN 20 ANS POUR EN ASSUMER LE COÛT

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que la résolution 2018-100 modifiant le règlement n°291 modifié par la résolution 2013-196 décrétant des travaux de 290 000 \$ pour l'achat des bâtisses et des équipements abritant la piscine et à un emprunt de 290 000 \$ remboursable en 20 ans pour en assumer le coût a été adopté le 9 juillet 2018 à la réunion du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 10^e jour de juillet deux mille dix-huit.

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

Directeur général et secrétaire-trésorier

2018/07/10

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'après-midi, le 10^e jour de juillet 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour de juillet deux mille dix-huit.

Signé :
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier